

SEANCE DU 02 JUILLET 2020

Par convocation du 26 juin 2020, les membres du Conseil Municipal ont été invités à assister à la présente réunion. Cette séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales par l'affichage de l'ordre du jour dans les tableaux de BALDENHEIM et RATHSAMHAUSEN-LE-HAUT.

La séance est ouverte à 20h00 par Madame Virginie MUHR, Maire, en présence de :
Jean-Luc BURY, Denise GISSELBRECHT, Sylvain MICHELOT, Adjoints au Maire ;
Willy SCHWANDER, Françoise ELSAESSER, Chantal RIES, Claude BAUER, Mathias PETER, Céline BUCHER, Elisabeth GRILLET, Valérie HUNZINGER, Véronique SANSONNET, Conseillers Municipaux,

à l'exception des absents excusés suivants :

- Alain GROSSHANS,
- Clément RENAUDET, qui a donné procuration à Véronique SANSONNET.

Membres en exercice : 15	Présents	:	13
	Absents et excusés	:	2
	Procurations	:	1

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité Sylvain MICHELOT, adjoint, secrétaire de séance.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

D-2020-28 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2020

D-2020-29 Divers et Communiqués

D-2020-28 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2020

Madame le Maire présente l'état n°1259 de la Direction Régionale des Finances Publiques. Les bases d'imposition prévisionnelles 2020, les taux et les produits attendus se présentent comme suit :

Libellés	Bases prévisionnelles (en euros) 2020	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Produit attendu par le conseil Municipal
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 249 000	8,59 %	107 289
Taxe foncière sur propriétés non bâties	62 600	33,22 %	20 796
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	373 100	12,71 %	47 421
Total	1 684 700		175 506

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune dégage un excédent de fonctionnement ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de ne pas augmenter la fiscalité pour 2020 et maintient les taux suivants :

- Taxe Foncière Bâti : 8,59 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 33,22 %
- CFE : 12,71 %

APPROUVE A L'UNANIMITE

D-2020-29 DIVERS ET COMMUNIQUE

INFORMATIONS

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- 14 juillet : Cette année, vu la situation particulière, il y aura un dépôt de gerbe avec uniquement la présence du maire, des adjoints et un représentant des anciens combattants.
- 18 juillet à partir de 9h00 : Tournée du jury communal pour le fleurissement
- Le conseil municipal doit se réunir obligatoirement le 10 juillet pour désigner ses délégués titulaires et suppléants pour l'élection des sénateurs qui se déroulera le 27 septembre 2020.

INTERVENTIONS

Jean-Luc BURY fait le point sur l'avancement des travaux d'aménagement de voirie. Un rétrécissement sera mis en place rue de la Source afin de limiter la vitesse des véhicules.

Valérie HUNZINGER demande à ce que les passages piétons soient rafraîchis.

Virginie MUHR informe les membres présents qu'une réflexion sur la sécurité routière et les pistes cyclables sera menée.

Plus de question n'étant posée, le Maire clôt la séance à 20h45.